

EXEMPLES DE MESURES DE PROTECTION

- Effectuer la première coupe de foin après le 1^{er} juillet sur un certain nombre d'hectares afin de laisser le temps aux oisillons de parvenir à l'envol;
- Faucher la première coupe le plus tôt possible et attendre de 55 à 65 jours avant la seconde coupe pour permettre aux oiseaux de nicher à nouveau;
- Conserver un refuge central (environ 2 ha) qui ne sera pas fauché lors de la première coupe;
- Circuler du centre vers l'extérieur lors de la fauche de champs destinés à être coupés en totalité pour éviter de prendre les oiseaux en souricière au centre du champ;
- Utiliser une barre d'effarouchement sur la machinerie pour que les animaux fuient avant l'arrivée de la faucheuse (voir photo en couverture);
- Augmenter la hauteur de fauche à 120 mm (4 po) afin de ne pas détruire les nids;
- Planter des poteaux de cèdre à tous les 200 m sur le pourtour des champs pour fournir des sites de guet et de parade aux oiseaux;
- Limiter la densité du bétail dans les pâturages en continu à moins de 2,5 unités animales par hectare pour réduire le risque de piétinement des nids.

Pâturage, Saint-Ignace-de-Loyola



Sturnelle des prés

Photo : Michèle Amyot

Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI)

121, rue de l'Église
La Visitation-de-l'Île-Dupas, QC J0K 2P0

(450) 836-4447 info@scirbi.org www.scirbi.org

PARTENAIRES DU PROJET :



Ce projet a aussi été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.



Projet Goglu

Conservation des oiseaux des prairies agricoles et naturelles des rives du Saint-Laurent



SCIRBI

Société de conservation,
d'interprétation et de recherche
de Berthier et ses îles

VOUS POSSÉDEZ DES CHAMPS DE FOIN, DES PÂTURAGES OU DES PRAIRIES NATURELLES ET ÊTES SOUCIEUX DE LA PROTECTION DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL? CE PROJET S'ADRESSE À VOUS!

Certaines espèces d'oiseaux utilisent les prairies agricoles et naturelles pour leur nidification. Au Québec, les principaux représentants de cette guilda d'oiseaux sont le Bruant des prés, le Goglu des prés, la Maubèche des champs et la Sturnelle des prés.

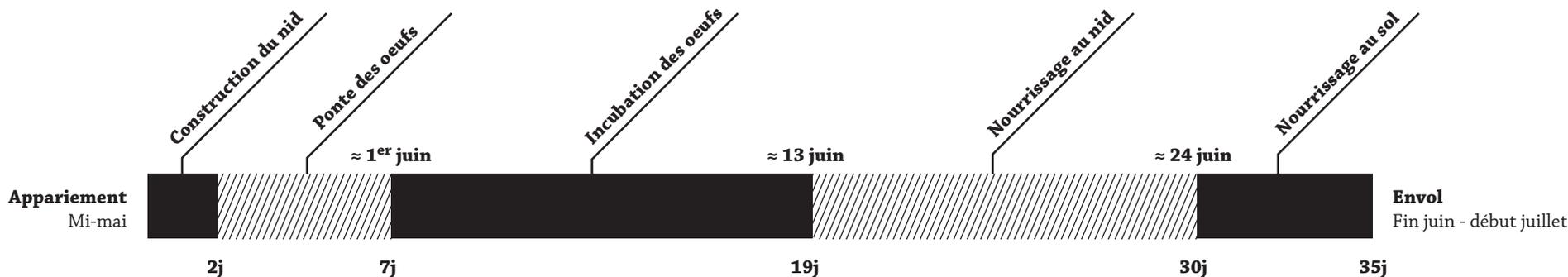
MENACES

Ces oiseaux, qui nichent entre mai et juillet, construisent leurs nids directement au sol, ce qui les rend vulnérables aux activités agricoles mécanisées telles que la fauche et la récolte du foin. Le fauchage détruit 51% des œufs et des oisillons et, lors des activités subséquentes d'andainage et de mise en balle, ce pourcentage passe à 94%. On estime que 660 000 œufs et oisillons de Goglu et de Bruant des prés sont détruits annuellement par les activités mécanisées en milieu agricole dans la plaine du Saint-Laurent et des Grands Lacs seulement. Entre 1968 et 2008, la population du Goglu des prés, l'espèce-phare du projet, a subi une perte démographique supérieure à 90%. À la mortalité accidentelle s'ajoutent la perte d'habitat au profit des cultures annuelles, la fragmentation de l'habitat (parcelles disjointes) et l'ingestion directe ou indirecte de pesticides.

STATUT

En 2010, ce déclin prononcé a mené le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) à

Chronologie de la nidification du Goglu des prés



attribuer le statut « menacé » au Goglu et à la Sturnelle des prés.

LE PROJET

Depuis 2014, la SCIRBI travaille de pair avec les agriculteurs de Lanaudière afin de les sensibiliser à la problématique et de les accompagner dans l'adoption de mesures de protection adaptées à leur entreprise agricole. Même si la plupart

Déclin annuel moyen des espèces cibles dans la plaine du Saint-Laurent et des Grands Lacs

	Bruant des prés	Goglu des prés	Maubèche des champs	Sturnelle des prés
1970 à 2012	-4,3 %	-5,1 %	-0,5 %	-6,4 %
2002 à 2012	-3,6 %	-4,4 %	-0,4 %	-9,1 %

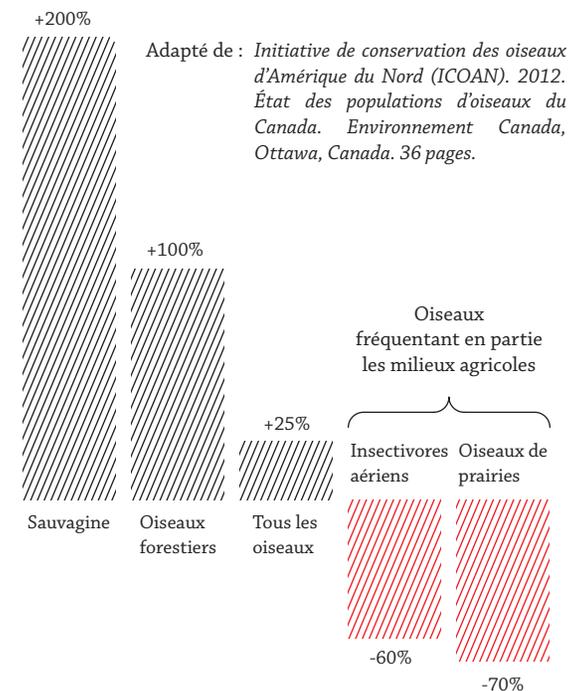
Source : Relevé des oiseaux nicheurs

Goglu des prés

Photo : Earl Reinink



Évolution des populations d'oiseaux dans la plaine du Saint-Laurent et des Grands Lacs entre 1970 et 2010



des mesures ne consiste souvent qu'en un simple changement d'habitude et n'engendre pas de dépenses supplémentaires, de l'aide financière peut être disponible pour certaines (comme la barre d'effarouchement par exemple). **Contactez-nous pour en apprendre davantage. Il nous fera grand plaisir de discuter avec vous!** Pour consulter la liste des mesures adoptées par les agriculteurs de la région à ce jour, visitez le www.scirbi.org/projets/goglu.